



Discours du président de la Fédération, Eric Faure, 14 octobre 2017

Allocution du colonel Éric Faure, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), à l'occasion de la venue de monsieur Gérard Collomb, ministre d'État, ministre d'Intérieur, au 124e Congrès national des sapeurs-pompiers de France à Ajaccio, samedi 14 octobre 2017.

Discours prononcé

Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le maire d'Ajaccio,
Monsieur le président du Conseil exécutif de la collectivité territoriale,
Monsieur le président de l'Assemblée de Corse,
Monsieur le président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours,
Madame la Présidente du Conseil National des SPV,
Monsieur le Président du CASDIS 2A,
Mesdames et messieurs les Présidents de CASDIS,
M. le Directeur Général de la Sécurité Civile et de la gestion des crises,
Monsieur le Préfet de la région Corse, Préfet de Corse du Sud,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis sapeurs-pompiers, personnels des SDIS et de la sécurité civile,

2017 le confirme : nos risques ont bel et bien changé.

Au terrorisme sous toutes ses formes s'ajoutent des catastrophes naturelles d'une intensité inégalée, liées au dérèglement climatique.

Ouragans, feux de forêts, notre pays a été particulièrement éprouvé cette année : outre-mer, sur le continent, ou comme ici, en cette magnifique terre de Corse. Dans ces conditions difficiles

A ringrazià i spenghjifochi corsi d'avé riesciutu a sfida d'organizà stu cungrèssu.

Merci aux sapeurs-pompiers corses pour avoir su relever le défi de l'organisation de ce congrès.

Merci, Jean-Marc, Bruno, Charly, Thierry, Charles et François.

La Sécurité Civile et les sapeurs-pompiers de France ont été de tous ces combats.

Comme ils le sont, chaque jour, pour répondre aux besoins de la population.

Dans nombre de territoires, ils restent les seuls en capacité de porter secours.

Dans un monde et une société en profond changement, notre modèle de secours a, lui aussi, grand besoin d'être porté par l'ambition de modernisation de notre pays qui caractérise ce nouveau quinquennat.

Aujourd'hui, ni attentat, ni feu de forêt, ni ouragan. Juste, comme chaque jour, des milliers de secours d'urgence aux personnes, d'accidents, d'incendies... Pas de quoi arrêter les regards, tout semble se résoudre sans qu'on s'en soucie vraiment.

Ce matin, je vous demande quand même d'arrêter votre regard.
Qualifié souvent de « miracle social », notre modèle de secours est en tension.
Sans changement, combien de temps résistera-t-il encore à la pression conjuguée d'une activité opérationnelle en constante augmentation, avec des moyens de plus en plus contraints ?

Les chiffres sont alarmants : 8% d'activité en plus depuis 7 ans.
Des effectifs qui stagnent, voire diminuent !
Des investissements en baisse de 30% !
Donc des matériels de plus en plus vétustes.
Près de 13 ans d'âge moyen pour les camions citernes feux de forêts. Certains peuvent même atteindre 25 ans ! La moitié n'est pas aux normes de sécurité.
Dans ces conditions, nombre de SDIS n'ont pas pu dépêcher de colonne de renforts cet été, faute de matériel adapté ou de personnel formé.

Alors oui, je persiste et je signe.
Sans changement, ce qui est menacé, c'est la réussite de nos missions !
C'est la qualité du service rendu aux populations !
C'est aussi la capacité de solidarité nationale face aux crises !
C'est la pérennité de notre filière industrielle !
Mais surtout, surtout, ce qui est menacé, c'est la sécurité des sapeurs-pompiers !

Alors, sans se résoudre à ce constat, forte de l'expression des sapeurs-pompiers de France, notre Fédération a interpellé les candidats aux dernières élections nationales.

Attentif à ce message, le Président de la République, le 6 octobre dernier, a fixé un cap ambitieux pour notre modèle de secours, qui reprend nombre de nos propositions.

Ce congrès est la première étape de notre route pour atteindre ce cap.

Dans cet objectif, quatre chantiers sont pour nous prioritaires, et doivent être engagés sans délai.

Le premier doit faire de nos concitoyens les premiers acteurs de leur sécurité.

Seule 29% de notre population est formée aux premiers secours, contre 80% dans les pays scandinaves, en Allemagne ou au Canada.

L'an dernier, portée notamment par notre Fédération et son réseau, une dynamique s'est créée avec la Grande cause nationale Adoptons les comportements qui sauvent. Elle doit se poursuivre.

Le chef de l'Etat l'a compris, en faisant sien l'objectif de former 80% de la population aux gestes qui sauvent, sur lequel Patrick PELLOUX et moi-même avons travaillé tout récemment.

Pour cela, nous souhaitons que le Gouvernement reprenne à son compte les propositions concrètes de notre rapport.

Je pense en particulier au rôle indispensable de l'Education nationale, ou au bel exemple que serait la formation de nos 500 000 conseillers municipaux.

D'ores et déjà, rejoignant en cela l'une de nos propositions, le chef de l'Etat a insisté sur l'opportunité que représenterait le service national universel pour accélérer ce mouvement.

Avec Patrick PELLOUX, nous sommes prêts, M. le Ministre d'Etat à poursuivre le chantier engagé en avril dernier.

La mobilisation de tous les acteurs publics est nécessaire sur ce sujet.

Certains SDIS, trop peu nombreux, ont développé des actions exemplaires en la matière, nous l'avons vu hier.

Ces initiatives doivent se généraliser.

Dans le cadre d'une coproduction avec notre réseau associatif, qui ne peut continuer à supporter seul l'intégralité de l'effort.

Le second chantier concerne la proximité.

Parce que notre force tient avant tout à la relation étroite avec la population que permettent nos 6 800 casernes.

Chaque année, leur nombre baisse.

Pourtant, elles sont un des derniers bastions du service au public, disponible 24 heures sur 24.

Pour assurer les secours au quotidien. Pour mobiliser en masse en cas de crise.

Nous nous félicitons donc de la ferme volonté de stopper cette érosion exprimée par le chef de l'Etat, et nous serons attentifs à son respect.

Ce maillage, cette proximité est la principale raison de notre sollicitation pour les secours d'urgence aux personnes : 3 millions 800 000 interventions l'an dernier, contre 2 millions et demi il y a 10 ans.

C'est désormais notre activité prééminente, structurante pour notre modèle de secours.

Il faut donc en tirer toutes les conséquences.

Ainsi, les SDIS doivent pouvoir piloter leur activité, et cesser d'être de simples sous-traitants des hôpitaux.

La question des carences ambulancières doit être réglée.

Nous entendons la demande des élus et sommes ouverts, naturellement, à bénéficier d'une

meilleure indemnisation. Mais ce n'est pas cela qui convaincra les employeurs de libérer nos volontaires pour effectuer ces interventions non urgentes !

Nous demandons donc que le caractère facultatif de ces missions par carences soit clairement reconnu.

Les SDIS doivent pouvoir décliner une telle demande, lorsqu'elle met une caserne en difficulté !

Cette situation soulève, plus largement, la question des interventions d'assistance.

Faute d'autres acteurs, nous sommes, fréquemment, les seuls à pouvoir les assurer.

Cautionnés bien souvent par les élus locaux, proches de leur population et sensibles à la souffrance humaine et la détresse sociale.

Ici encore, les sapeurs-pompiers ne doivent pas subir.

Mais pouvoir enfin disposer d'un cadre national adapté, donné par une véritable politique publique de solidarité assumée et partagée.

Où les obligations ne peuvent être les mêmes que lorsque la vie est menacée.
Un cadre souple, respectueux des besoins et des moyens locaux.
Délais d'engagement, matériels, effectifs, tout doit pouvoir être discuté.

Sur tous ces aspects, l'Etat et les collectivités doivent agir au plus vite.

Troisième chantier : la gouvernance des services d'incendie et de secours.

Chacun le reconnaît : la départementalisation a été une réussite.

Pourtant, des déséquilibres apparus ces dernières années doivent être corrigés.

Les maires, responsables opérationnels et acteurs essentiels de la proximité, sont assis en bout de table, et se désengagent.

Chefs de file, les départements sont asphyxiés par le poids des dépenses sociales.

Quant à l'Etat, son implication financière n'est pas lisible, ce qui affaiblit son poids dans la gouvernance.

Soyons clairs : il ne s'agit pas de mettre en cause la compétence partagée.

Mais de faire en sorte que la gouvernance soit, elle aussi, réellement partagée et, comme le demande l'ADF, équilibrée entre l'Etat et les élus.

Toutefois, force est de constater que le modèle départemental créé en 1996, identique sur tout le territoire, trouve désormais ses limites.

Vous l'avez parfaitement compris, Monsieur le Ministre d'Etat, en tant qu'élu local, en adaptant la gouvernance du SDIS du Rhône à l'émergence de la métropole lyonnaise.

Cet exemple, comme celui à venir de la Collectivité corse, est précurseur.

Ce mouvement va nécessairement se poursuivre

Les SDIS devront s'adapter au renforcement des intercommunalités, à l'émergence des métropoles, voire aux fusions annoncées entre départements et métropoles.

Dans ces différents schémas, le rôle de l'Etat doit évoluer : il doit veiller à l'équité des secours.

Etre attentif à la pluralité des besoins.

Corriger les inégalités entre les territoires.

Et préparer l'avenir en impulsant la modernisation des moyens.

Cette gouvernance rénovée doit s'accompagner d'une transformation des flux financiers.

Les règles actuelles doivent bouger pour répondre à la diversité des risques, des organisations et des richesses de chacun des territoires.

De son côté, l'Etat doit clarifier les modalités de sa participation financière.

Nous le disons depuis 3 ans, certaines masses financières qui, aujourd'hui, transitent via les départements, pourraient aller directement aux SDIS.

De plus, son appui budgétaire est crucial, pour impulser les projets structurants dont nous avons un besoin urgent, et qu'Emmanuel MACRON a érigé en objectifs.

Nous avons désormais des garanties sur le renouvellement des avions bombardiers d'eau.

Il faut aussi, comme l'a demandé le Président, exploiter au mieux les atouts de la transformation numérique à travers :

- la généralisation de plateformes uniques de réception des appels d'urgence, avec comme seul numéro le 112, en lieu et place du 15, du 17 et du 18 ;
- ou encore, le système de gestion opérationnelle unifié des sapeurs-pompiers, indispensable à l'efficacité et à la sécurité de nos interventions : nous l'avons vu hier, 10 millions d'euros, cela ne suffit pas !

Elus des SDIS, sapeurs-pompiers, parlementaires : nous sommes tous à vos côtés lors du prochain débat budgétaire, Monsieur le Ministre d'Etat, pour qu'en 2018, ce projet dispose des financements nécessaires et à minima des 20 M€ qui ont fait l'objet d'un accord entre l'Etat et les élus.

La réunion du comité des financeurs des SDIS d'ici la fin de l'année est indispensable, pour aborder ensemble l'intégralité de ces questions.

Au-delà : l'Europe a un rôle à jouer, avec la force européenne de protection civile proposée par le Président de la République, que nous soutenons pleinement.

Pour l'ensemble de ces réformes, il est temps de sortir de l'ambiguïté : les sapeurs-pompiers sont-ils pour l'Etat, des acteurs de la politique de sécurité et de gestion des crises ?

Le contexte de menaces milite pour une réponse positive.

Mais alors, il faut en tirer les conséquences.

D'abord, en cessant de nous refuser, dans certains départements, de secourir des victimes en milieu hostile.

Simple question de cohérence : on nous reconnaît la capacité à intervenir en milieu très hostile, comme lors d'une tuerie de masse.

Et en même temps, on nous interdit de porter secours sur des chemins escarpés, parce qu'ils sont en montagne !

Où est la logique ?

Ensuite, en associant systématiquement nos experts et les territoires à la préparation des décisions nationales.

Il faut également concrétiser les engagements pris, et favoriser vraiment notre accès aux emplois supérieurs de l'Etat.

La nomination récente de trois sous-préfets en ce début d'année ne peut valoir pour solde de tout compte.

Nous sommes toujours dans l'attente du texte qui permettra à un sapeur-pompier d'intégrer l'Inspection générale de l'administration.

Pour accéder aux postes de direction en administration centrale, nous ne devons plus être les seuls auxquels on demande d'abandonner notre uniforme !

Enfin, en réaffirmant clairement au coeur de la doctrine ORSEC nombreuses victimes, l'unité de la chaîne de commandement et les prérogatives du commandant des opérations de secours.

Au Bataclan comme à Nice, cette organisation a fait preuve de son efficacité.

Certains disent que non, et veulent l'émergence d'une seconde chaîne d'organisation des secours, sous couvert de coordination des opérations médicales !

Pourtant, sous votre autorité Monsieur le Ministre d'Etat, et celle des préfets, nous agissons au sein d'une chaîne de commandement lisible et unique.

Nous travaillons de concert avec la Police et la Gendarmerie.

Et nous devons continuer à le faire !

Ceux qui veulent coordonner les opérations médicales n'ont qu'à le faire aux urgences de l'hôpital, là où les Français attendent 5 à 6 heures avant d'être pris en charge !

Aussi, je veux transmettre à nos collègues de Paris, nos frères d'arme de la Brigade, mon Général et des Alpes-Maritimes, cher René, Cher Pierre, toute notre sympathie face aux attaques odieuses sur leur efficacité.

Je me tourne aussi vers notre service de santé et de secours médical ;

Oui, nous vous considérons comme des médecins du secours d'urgence !

Oui, les médecins sapeurs-pompiers ont vocation à être des directeurs des secours médicaux au sein de cette chaîne de commandement unique !

Oui, l'action de nos infirmiers et médecins sapeurs-pompiers auprès des victimes mérite toute notre confiance et notre considération !

Cette considération, si importante pour les sapeurs-pompiers, est la clé pour réussir **notre quatrième chantier : la consolidation de notre force, dans sa mixité volontaire et professionnelle.**

Avec 80% des effectifs et les deux tiers de l'activité opérationnelle, les volontaires sont indispensables à notre système de secours.

Aujourd'hui, certains présentent notre modèle altruiste comme condamné.

Et voudraient remplacer les volontaires par des salariés en garde postée et à temps partiel.

A l'unisson, nous refusons fermement de céder à cette facilité !

Car cela conduirait forcément à une chute des effectifs et à un affaiblissement de la proximité, sans parler du surcoût engendré

Et puis, notre capacité de mobilisation en cas de crise serait réduite à néant.

En indiquant le 6 octobre dernier que le volontariat ne relevait pas du salariat, le chef de l'Etat vient de clore le débat.

Oui, le volontariat de sapeur-pompier est, plus que jamais, une forme moderne d'engagement citoyen !

C'est pourquoi, nous déplorons que les sapeurs-pompiers ne soient pas intégrés dans la nouvelle garde nationale.

Cela aurait été un beau signal.

Mais aussi, et surtout, car nos volontaires doivent pouvoir bénéficier des mêmes mesures incitatives que les réservistes des armées, de la police et de la gendarmerie : comme la prise en charge du permis de conduire, ou bien encore, 5 jours d'autorisation d'absence pour répondre à une mobilisation exceptionnelle, qui auraient été bien utiles cet été.

Mais tout cela ne reste que des mesures ponctuelles.

En 10 ans, beaucoup de choses ont changé dans notre monde.

Et un cycle s'achève.

Ouvert en 2009 par Ambition volontariat, concrétisé par la loi de 2011 et prolongé en 2013 par l'Engagement national signé à Chambéry, il a permis de nombreuses avancées. Mais il n'a pu, et nous le regrettons, que stabiliser les effectifs, bien en-deçà des 200 000 souhaités.

Aussi, nous nous réjouissons du lancement par le chef de l'Etat de la concertation que nous appelions de nos vœux, pour concevoir et mettre en oeuvre sur le quinquennat un plan ambitieux pour le volontariat.

Et lui donner une dynamique, en l'adaptant aux défis du nouveau monde.

Un volontariat permettant des conditions d'exercice adaptées aux différents territoires.

Qui ose affronter la complexité de l'astreinte !

Qui accepte la diversité de la ressource et des compétences, ainsi que les profils atypiques !

Nous tous, sapeurs-pompiers, Etat et acteurs locaux, sans a priori ni tabou, avec ce chantier, amorçons un nouveau cycle.

Avançons donc vers plus d'attractivité, d'engagement, de fidélisation et de reconnaissance.

Profitons des atouts de notre monde : sa mobilité, la transformation numérique.

Mais aussi des valeurs de fraternité qui animent toujours notre pays.

Et inscrivons-nous résolument dans la démarche ouverte par le projet de service national universel, qui pourrait être un formidable vecteur de recrutement.

Dès demain matin, Monsieur le Ministre d'Etat, je suis à votre disposition pour y travailler...

Et vous serez nombreux dans cette salle à vouloir m'accompagner !

Dans le même temps, il nous faut aussi garantir l'attractivité et les spécificités du statut de nos 40 000 sapeurs-pompiers professionnels.

N'en déplaise à certains, qui voudraient s'ériger en monopole, notre Fédération est légitime, et ce depuis 1882, à s'exprimer au nom de tous les sapeurs-pompiers, y compris les professionnels, dans le cadre du dialogue social.

Et elle continuera.

Sur les demandes en matière de santé et de sécurité en service, bien sûr.

En n'oubliant pas qu'elles concernent également, et tout aussi largement, les volontaires.

Il nous tarde d'ailleurs d'oeuvrer aux suites données au récent rapport sur la toxicité des fumées, non pour faire peur, mais bien pour mieux protéger.

Ou encore pour remettre de la cohérence et de l'équilibre là où, au gré des réformes générales de la fonction publique, on a empilé les dispositifs : refonte de la catégorie C, PPCR, et maintenant RIFSEEP, ce nouveau régime indemnitaire... Sans oublier la fin de la période transitoire de la filière et ses impacts.

Deux sujets urticants doivent aussi être réglés en priorité.

D'une part, les surcotisations de retraite, dont la plupart des acteurs concernés s'accordent à dire qu'elles n'ont plus de légitimité.

D'autre part, la continuité statutaire pour les sapeurs-pompiers qui s'orientent vers une autre carrière au sein de l'Etat.
La mobilité doit être encouragée, et non plus entravée par notre uniforme, ou synonyme de perte des acquis.

Mais surtout, et ce sera mon message final, adressé au nom de l'immense majorité des sapeurs-pompiers de France, encore exprimé jeudi lors de la première rencontre de ce congrès.

Arrêtons d'opposer professionnels et volontaires, par exemple en remplaçant des pompiers professionnels par des volontaires en garde postée. Ou encore, en refusant d'adapter les pratiques managériales aux besoins du volontariat !

Nous sommes fiers d'appartenir à une seule et même communauté.

Nous sommes unis par les mêmes valeurs et une unique noble cause : le service rendu au public et aux victimes. Et cela se vérifie plus de quatre millions et demi de fois par an.

Alors, vous aussi, faites de la complémentarité le coeur de votre action.

En conciliant et en reconnaissant la diversité des leviers de motivation et des formes d'engagement de nos effectifs, professionnels comme volontaires.

En y ajoutant toujours plus nos personnels administratifs et techniques, devenus essentiels dans nos organisations.

En profitant pleinement de l'hybridité de notre modèle, fait à la fois d'un service public et d'un riche tissu associatif, vecteur de coproduction et d'enrichissement mutuel.

En gardant nos anciens à nos côtés, avec encore plus d'engagement comme ceux des équipes de soutien.

En facilitant et en récompensant l'engagement de ceux qui s'investissent pour des actions de prévention et de formation de la population.

Pour l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers, comme délégué social ou comme dirigeant d'amicale et d'Union !

Comme nos amis corses l'ont fait en organisant bénévolement ce congrès.

Tous, dans cette salle comme dans chacune de nos casernes, attendent de vous, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous nous éclairiez sur la mise en oeuvre de la belle ambition exprimée il y a une semaine par le Président de la République.

Une société plus résiliente, grâce à des citoyens mieux éduqués aux risques.

Une proximité préservée avec des sapeurs-pompiers au coeur de tous les territoires.

Une gouvernance renouvelée, équilibrée entre l'Etat et les collectivités, adaptée à la pluralité des territoires, et ouverte sur l'Europe.

Une action résolue pour consolider notre force humaine et notre communauté.

Cette attente des sapeurs-pompiers est légitime : elle n'est que la contrepartie de leur altruisme, et de leur engagement pour le bien public, la cohésion sociale et la sauvegarde des populations.

Ne la décevons pas !

Vive la République, et vive les sapeurs-pompiers de France !

À Ajaccio le 14 octobre 2017,

Éric Faure